Entretien des chaussées : désherbage et aménagement floral des massifs

L'entretien de la voirie contre les mauvaises herbes s'effectue depuis un mois à l'aide d'une rampe de désherbant, nouvellement acquise, traitant les petites et grandes surfaces. Les services techniques interviennent ainsi, chaque année, à la même période, sur les chaussées, les murets et aux abords des trottoirs. Le produit utilisé est un herbicide foliaire uniquement absorbé par les parties vertes (feuillage et tiges vertes) et transporté jusqu'à l'extrémité des racines ou rhizomes. Il bloque la synthèse des acides aminés impliqués dans la croissance et la respiration, au niveau de tous les organes de réserve de la plante (feuilles, rhizomes, bulbes, etc.). Il assure ainsi la destruction complète des organes aériens et souterrains des adventices. Les symptômes sont visibles rapidement notamment chez les graminées, au bout d'une semaine.

Ce désherbant, sans classement toxicologique est sans action par le sol et n'a pas de persistance d'action. Les équipes interviennent dans un second temps pour nettoyer les espaces. Cette année, les pluies persistantes et répétées ont gênées le travail des équipes, empêchant l'effet souhaité du désherbant. Certains endroits ont été traités à plusieurs reprises.

Fontaine de l'esplanade, en cours d'aménagement

La ville a également refleuri ses massifs en changeant les plantes pour maintenir un fleurissement à l'année pour le plaisir de tous. Elle travaille également à l'embellissement de la fontaine de l'Esplanade. Afin de retrouver un débit plus régulier et des jets plus spectaculaires. La fontaine est dotée d'un système qui dissout le calcaire dans les canalisations. Les jardiniers municipaux profitent de cette occasion pour embellir le site.

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)